



## **AVIS DE COURSE**

Régate CICD Hénouville Organisé par le YCRouen76 Grade 5B Le dimanche 1<sup>er</sup> Mai 2022 Sur la Seine à Hénouville

- 1 REGLES
- 1.1. Les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile 2021-2024
- 1.2. Les règlements fédéraux
- 1.3. Les règles de course pourront être modifiées. Les modifications apparaîtront entièrement dans les IC.
- 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
- 2.1 Les IC seront disponibles sur le tableau officiel par affichage le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régate est ouverte à tous les dériveurs en interséries, hors foils.
  - La régate est courue avec temps compensés en fonction de la table des ratings officielle FFVoile : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?ld=Deriveurs#gsc.tab=0
- 3.2. Les coureurs doivent s'inscrire via le formulaire de préinscription disponible sur le site :

**PRE-INSCRIPTION** 

4.2

### **Documents exigibles à l'inscription :**

- **4.2.1** a) Pour un concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
  - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
  - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
    - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
    - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
    - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
    - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
    - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
  - c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur





#### 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

L'inscription est exonérée de frais jusqu'au jeudi 28 avril 2022 compris.

**5.2** A compter du 29 avril, une majoration de 8 € par bateau sera appliquée pour chaque inscription .

#### 6 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés dans les IC, ceux-ci seront présentés lors des briefings en fonction de l'orientation du vent sur le fleuve

## 7 PROGRAMME du DIMANCHE 1er MAI

7.1 de 10h à 12h Confirmation des inscriptions :
7.2 12h : Briefing nécessaire et obligatoire
7.3 12h30 : Ouverture de la mise à l'eau

7.4 13h: Signal d'avertissement de la 1ère course – courses à suivre

**7.5** Aucun départ ne sera fait après 16h30

#### 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit être équipé d'un bout de remorquage d'une longueur minimum de 4 mêtres.

# 9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour l'ensemble de la flotte, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### 10 CLASSEMENT

**10.1** 3 groupes de classement sont prévus.

Un groupe **LIGHT** dont le rating (selon la table FFVoile) est supérieur ou égal à 1300 Un groupe **MEDIUM** dont le rating (selon la table FFVoile) est entre 1295 et 1105 Un groupe **FAST** dont le rating (selon la table FFVoile) est inférieur ou égal à 1100

- Le nombre de groupe, ainsi que le niveau des rating peuvent être modifiés par l'organisateur jusqu'au briefing coureurs de façon à ce que chaque groupe est à minima 5 bateaux inscrits au sein de son groupe.
- **10.3** *Une seule* course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 10.4 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
  - b) Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

#### 11 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

#### **PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : au 1<sup>er</sup> de chaque groupe

#### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

La navigation de plaisance sur la Seine est une tolérance! L'organisateur met tout en œuvre afin de ne jamais provoquer une gène au trafic maritime ou fluvial.